



N° DEL24_040

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 21 juin 2024

Le jeudi 27 juin 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Léonard de Vinci, salle René-Char, rue Auguste-Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27 VOTANTS : 31

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Thibault PETIT, Manuela MELO, Mustafa HECIMOVIC, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Claire LETY donne procuration à Isabelle MOSER, Bastien REDDING donne procuration à Casimir PIERROT, Régis PEDANOU donne procuration à Manuela MELO, Ruffin KAPELA donne procuration à Mustafa HECIMOVIC

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Atika LHOUM, Laurent LE LEUXHE, Toufik LAADJAL

Secrétaire :

Uriell MARQUEZ

Objet : Tarifs et quotients 2024

Comme l'an dernier, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs, ajustés à la hausse du coût de la vie pour maîtriser l'évolution du coût des charges, et quotients applicables à partir du 1^{er} septembre 2024 comme dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 juin 2024,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant que la Commune de Montigny-lès-Cormeilles mène depuis plusieurs années différentes mesures visant à soutenir le budget des familles vis-à-vis de l'accès aux services publics de la ville, et ainsi à préserver le pouvoir d'achat des Ignymontains,

Considérant la hausse du coût de la vie,

Après en avoir délibéré,

FIXE ainsi les tarifs et quotients à compter du 1er septembre 2024 comme suit :

QUOTIENTS		
A	- €	558,15 €
B	558,16 €	942,60 €
C	942,61 €	1 337,75 €
D	1 337,76€	1 728,08 €
E	1 728,09 €	Et au-delà

Restauration scolaire

Quotient / Tarifs par repas	Tarifs	Tarifs des PAI	Encadrement (Repas fourni par les familles)
A	0,94 €	0,79 €	0,79 €
B	1,32 €	1,11 €	1,11 €
C	1,73 €	1,44 €	1,44 €
D	2,09 €	1,75 €	1,75 €
E	2,49 €	2,07 €	2,07 €
IME de Montigny	3,87 €	-	-
Extérieurs ou non-inscrits à la restauration scolaire ou quotient non-calculé	11,03 €	-	-
Repas consommé sans réservation préalable	8,40 €	-	-

Repas personnel communal et enseignant 1er degré : 4,77 €

Par mesure dérogatoire les familles n'habitant pas la Commune, dont l'enfant est scolarisé à Montigny-lès-Cormeilles, peuvent bénéficier d'un tarif au quotient familial.

Un tarif spécifique Projet d'Accueil Individualisé est mis en place pour les enfants répondant aux conditions suivantes : disposer d'un PAI avec l'Éducation Nationale pour raison de santé et avec la ville pour la restauration, fournir le repas de l'enfant pour respecter les prescriptions médicales.

Centre de loisirs

TARIFS	FORFAIT Accueil matin	FORFAIT Accueil soir	HEURE Mercredi vacances
A	0,78 €	1,65 €	0,61 €
B	0,99 €	1,85 €	0,87 €
C	1,18 €	2,06 €	1,14 €
D	1,40 €	2,26 €	1,40 €
E	1,59 €	2,46 €	1,65 €
Majoration du tarif pour une prise en charge sans réservation		9,19 €	
Majoration du tarif par demi-heure commencée pour une prise en charge après 19 heures		10,90 €	

Par mesure dérogatoire les familles dont l'enfant est scolarisé à Montigny-lès-Cormeilles mais n'habitant pas la Commune peuvent bénéficier d'un tarif au quotient familial pour les accueils du matin, du soir et du mercredi.

Séjours pendant les vacances scolaires

Dans le cadre des activités menées pendant les vacances scolaires, la ville propose à l'intention des enfants et des jeunes de la Commune, des séjours variés. Les participations familiales sont modulées en fonction du quotient familial selon les tableaux ci-après :

TABLEAU A					
QUOTIENT	A	B	C	D	E
% DU COÛT RÉEL	25,1 %	41,2 %	56,3 %	72,4 %	87,4 %

Pour les familles bénéficiaires de l'Aide aux Vacances Enfants (AVE) prises en charge par la CAF avec un plafond de 350 € :

TABLEAU B		
QUOTIENT	TRANCHES	
	A	B
% DU COÛT RÉEL	5,03 %	10,1 %

Une somme de 75 € par enfant inscrit sera demandée à chaque famille au titre de caution de réservation. Elle sera de 37,50 € par enfant pour les familles bénéficiant de l'AVE.

Les cautions ne sont pas remboursables exceptions faites pour les raisons médicales et les évènements familiaux graves dûment justifiés.

Une réduction de 10 % sera appliquée à partir du deuxième enfant sauf pour les quotients A bénéficiant de l'aide maximale de la CAF.

En cas de retour anticipé du fait de la responsabilité de l'enfant, les frais de rapatriement seront à la charge des parents et le reliquat du séjour ne sera pas remboursable.

Sport

QUOTIENT	Ateliers sportifs Tarifs à la semaine (sans repas)	Ateliers sportifs maternels (sans repas)	École du sport Tarif à l'année
A	53,55 €	24,15 €	90,95 €
B	56,70 €	28,35 €	101,65 €
C	64,05 €	31,50 €	112,35 €
D	73,50 €	35,70 €	123,05 €
E	78,75 €	37,80 €	128,40 €
EXTÉRIEUR	115,50 €	57,75 €	197,95 €
	Ateliers sportifs		
Enfants en situation de handicap	5,91 € par demi-journée, sans restauration		

Réduction de 50 % à partir du 2ème enfant pour les ateliers sportifs et l'école des sports.

Pour l'école du sport, les inscriptions prises après le 1er trimestre de fonctionnement, feront l'objet d'un tarif calculé au trimestre.

Location de box à vélo

Tarif de location par an : 29,00 €

Location d'un jardin familial (par an)

	Badge d'accès à la borne à eau	25 € / an
--	--------------------------------	-----------

<i>Tranche parcellaire</i>	45 à 54 m ²	63 €
	55 à 64m ²	78 €
	65 à 74 m ²	91 €
	>75m ²	107 €

Forfait entretien jardins familiaux (par an)

<i>Tranche parcellaire</i>	45 à 54 m ²	180 €
	55 à 64m ²	220 €
	65 à 74 m ²	260 €
	>75m ²	330 €

Salles municipales disponibles à la location

Salles		Tarifs
Salle de spectacle du Centre Culturel Picasso		2 220 € dont 618 € d'arrhes
Salle Robert Ménière	Du vendredi 12h Au samedi 10h	170 € (50 € d'arrhes)
	Du samedi 12h Au dimanche 17h	220 € (63 € d'arrhes)
	Du vendredi 12h Au dimanche 17h	440 € (128 € d'arrhes)
Salle René-Char		920 € dont 255 € d'arrhes
Salle de réunion Yves Coppens	Tarif à l'heure	44 €
	Tarif ½ journée	220 €
	Tarif à la journée	330 €
Salle Multi-activités (SMA)/COSEC	Tarif à l'heure	165 €
	Tarif ½ journée	495 €
	Tarif à la journée	880 €
Maison des Associations (Grande salle)	Du vendredi 12h Au samedi 10h	230 € (65 € d'arrhes)
	Du samedi 12h Au dimanche 17h	290 € (82 € d'arrhes)
	Du vendredi 12h Au dimanche 17h	585 € (167 € d'arrhes)

L'heure de dépassement supplémentaire :
- 110 € par heure supplémentaire

Montant forfaitaire pour ménage non réalisé ou partiellement réalisé : 350 €

Terrains de sports à la location

Terrain Tennis	Tarif à l'heure	20,60 €
	Tarif ½ journée	61,80 €
	Tarif à la journée	103 €
Terrain de football ou synthétique	Tarif à l'heure	41,20 €
	Tarif ½ journée	123,60 €
	Tarif à la journée	206 €

Cinéma

Entrée cinéma tout public	4,50 €
Entrée cinéma tarif réduit abonnements	2,60 €
Entrée cinéma tarif soirées spéciales	3,10 €
Entrée cinéma tarif scolaires et groupes	3,10 €
Ateliers d'animation / masterclass	5,00 €
Entrée École au cinéma	2,50 €
Entrée Collège au Cinéma	2,80 €
Carte d'abonnement cinéma	7,50 €

Ateliers vidéo par trimestre	35 €
------------------------------	------

Spectacles

Catégories	Tarifs pleins	Tarifs réduits Ignymontains	Tarifs étudiants/moins de 25 ans/ demandeurs d'emploi	Tarifs unitaires du billet pour l'achat de 4 spectacles
Catégorie A	36 €	31 €	26 €	26 €
Catégorie B	26 €	21 €	16 €	16 €
Catégorie C	21 €	16 €	11 €	11 €
Catégorie D	16 €	11 €	11 €	
Tarif spécial spectacle « évènement »	15 €			

Spectacles programmés dans le cadre scolaire :

Spectacles scolaires Montigny : 3,10 €

Spectacles scolaires hors Montigny : 3,50 €

Les tarifs des spectacles sont appliqués par saison culturelle et non pas par année civile.

École de musique

Pour le règlement, deux formules sont proposées aux usagers de l'école de musique : le tarif annuel ou le forfait mensuel.

Tarif annuel

Quotient	Éveil musique, théâtre ou danse	Initiation musique, théâtre ou danse / 1 PC	2 pratiques collectives (PC)	Formation musique, théâtre ou danse / éveil ou initiation musique et théâtre ou danse
A	85,02 €	136,03 €	151,55 €	190,16 €
B			197,39 €	236,02 €
C			240,20 €	278,82 €
D			283,02 €	321,64 €
E			325,83 €	354,26 €
EXTÉRIEUR	170,04 €	272,06 €	608,45 €	676,79 €

Quotient	Formation musique, théâtre ou danse + 1 PC	2 formations musique, théâtre ou danse	2 formations musique, théâtre ou danse + 1PC	3 formations musique, théâtre ou danse
A	242,18 €	292,70 €	355,85 €	378,85 €
B	315,44 €	345,43 €	463,50 €	493,47 €
C	383,87 €	420,35 €	564,03 €	600,52 €
D	452,30 €	495,27 €	664,55 €	707,49 €
E	520,73 €	569,69 €	761,18 €	814,06 €
EXTÉRIEUR	982,20 €	1 229,06 €	1 596,73 €	1 843,60 €

Le tarif annuel est payable en une fois, soit la totalité de l'année scolaire en cours. Pour les inscriptions en cours d'année, le tarif est appliqué au prorata temporis.

Le forfait mensuel

Ce forfait mensuel est payable du mois d'octobre au mois de juin de l'année scolaire en cours pour un total de 9 mensualités, puis au prorata temporis à partir du mois de janvier :

Quotient	Éveil musique, théâtre ou danse	Initiation musique, théâtre ou danse / 1 PC	2 pratiques collectives (PC)	Formation musique, théâtre ou danse / éveil ou initiation musique et théâtre ou danse
A	10,04 €	16,05 €	17,89 €	22,43 €
B			23,30 €	27,85 €
C			28,34 €	32,90 €
D			33,39 €	37,95 €
E			38,45 €	41,81 €
EXTÉRIEUR	20,06 €	32,10 €	71,80 €	79,85 €

Quotient	Formation musique, théâtre ou danse + 1 PC	2 formations musique, théâtre ou danse	2 formations musique, théâtre ou danse + 1 PC	3 formations musique, théâtre ou danse
A	28,58 €	34,54 €	41,98 €	44,71€
B	37,23 €	40,77 €	54,69 €	58,23 €
C	45,30 €	49,61 €	66,55 €	70,87 €
D	53,37 €	58,44 €	78,43 €	83,48 €
E	61,44 €	67,23 €	89,81 €	96,06 €
EXTÉRIEUR	115,90 €	145,03 €	188,42 €	217,55 €

Badge non rendu à l'école de musique à l'issue des enseignements de l'année : 58 €

Mon collègue en poche (tarif annuel) porté par le service Prévention

A	28 €
B	38 €
C	51 €
D	66 €
E	85 €

Activités du service jeunesse

Catégorie de l'activité	1	2	3 (sorties avec car)	4 (atelier hebdo)	Stages	Mini-séjours	Séjours
QUOTIENT (Tarif en €)				Tarif mensuel			
A	1,56	3,13	6,85	8,91	1,28	18,46	57,62
B	2,29	4,59	10,11		1,88	25,63	84,90
C	3,01	5,90	13,33		2,49	32,70	111,89
D	3,74	7,37	16,62		3,09	39,83	139,64
E	4,45	8,83	19,90		3,71	47,01	167,12

Les catégories des activités seront fixées en fonction de leur coût réel.

Les séjours sont payés en deux fois, 50 % lors de la validation de l'inscription puis 50 % le mois suivant le retour séjour.

Sorties familiales

Les tarifs concernant les sorties familiales sont :

- gratuit pour les moins de 6 ans,
- 4,50 € pour les 6-15 ans,
- 7,70 € à partir de 16 ans.

Montigny'scol

15,08 € par an et par enfant

Gratuité pour les enfants qui résident à Montigny-lès-Cormeilles, entrant en 6e et en seconde.

Espace de pratique musicale à Nelson-Mandela

Nature de l'activité	Tarif horaire		Tarif demi-journée (3 heures consécutives)		Tarif journée (6 heures consécutives)
	Ignymontains	Non Ignymontains	Ignymontains	Non Ignymontains	Ignymontains
Location salle élève/groupe inscrit à l'école de musique	Gratuité				
Location de la salle équipée	12 €	20 €	25 €	42 €	50 €
Location de la salle avec technicien pour enregistrement	20 €	25 €	31 €	50 €	72 €

Cimetières

Concessions de 15 ans	165 €
Concessions de 30 ans	407 €
Concessions de 30 ans doubles	817 €
Concessions de 30 ans cinéraires	330 €
Cases de columbarium de 15 ans	800 €
Mise en caveau provisoire	48 €
Redevance de superposition de corps, de réduction et de réunion de corps	38 €
Vacations de police funéraire	25 €

Espaces publics

Libellé	Tarifs
Convoyeurs de fond	710 € / an
Théâtre ambulant, manèges forains ou cirque de 1 à 20m ²	Forfait = 80 € / an / unité
Si surface de 21 à 50 m ²	Forfait 115 € / an / unité
Si surface de 51 à 150 m ²	Forfait 230 € / an / unité
Si surface > 151 m ²	Forfait 315 € / an / unité
Manège enfantin	Durée 65 € / durée

Exposition véhicule forfait par véhicule exposé	170 € / an
Échafaudage	3 € / ml de façade / semaine sans prorata
Palissades- emprise de chantier sur domaine public	12 € / ml emprise au sol / semaine sans prorata
Signalisation ou barrières posées par la ville pour un tiers	5 € / jour / ml
Chapiteaux, tentes, estrades, chalet en bois et divers de vente et d'exposition, bureau de ventre de promotion immobilière	900 € / mois
Prise de vue cinéma ou photo	100 € / h en semaine
Prise de vue cinéma ou photo	320 € / h le week-end et jour férié
Occupation du domaine public sans but lucratif ni commercial	Gratuit
Mobilier Urbain (emprise au sol)	40 € / m ² / an
Emprise de chantier sur trottoir	12 € / m ² emprise au sol / semaine sans prorata
Grue	10 € / unité/ jour
Grue mobile et nacelle élévatrice	100 € / unité / jour
Benne à gravats	Gratuit
Camion de déménagement	Gratuit
Occupation place de stationnement	Gratuit
Création ou modification de bateau	Gratuit
Terrasse air libre y compris les séparations	40 € / m ² / an sans prorata
Terrasse air libre saisonnière	15 € / m ² pour 3 mois. Si la durée d'occupation est plus longue, il sera fait application du tarif Terrasse air libre.
Occupation du domaine public par un étalage devant un commerce	60 € / m ² / an
Occupation du sol de la voie publique (sable, matériaux de construction autres que bennes)	9 € / m ² / semaine sans prorata sans utilisation de place de stationnement
Occupation du sol de la voie publique (sable, matériaux de construction autres que bennes)	9 € / m ² /semaine sans prorata avec utilisation de place de stationnement
Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation délivrée	140 € / jour après mise en demeure
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisé	320 € / jour après mise en demeure de retrait

Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public (en supplément du tarif d'occupation du domaine public)	100 € / jour après mise en demeure de régularisation
<u>Tournage en décor intérieur (bâtiment public)</u>	
Cinéma, fiction, publicité, tv : journée (8H-20H)	750 €
Cinéma, fiction, publicité, tv : nuit (20H-8H), dimanche, jour férié	1 100 €
Forfait journée sans occupation, sans activité	200 €
Forfait journée montage/démontage	250 €
Forfait court ou autoproduit : forfait journée	75 €
<u>Tournage en décor extérieur</u>	
Cinéma, fiction, publicité, tv : journée (8H-20H)	700 €
Cinéma, fiction, publicité, tv : nuit (20H-8H), dimanche, jour férié	1 000 €
Forfait journée occupation sans activité	150 €
Forfait journée montage/démontage	200 €
Forfait court ou autoproduit : forfait journée	50 €
Emprise pour place de stationnement (par jour)	30 €
Emprise logistique ou technique sur un espace public extérieur (par m ² et par jour)	7 €
Mise à disposition d'une salle ou un équipement municipal pour usage technique ou logistique (par jour)	110 €
En cas de mobilisation d'agent municipal pour encadrer ou pour demande logistique (par heure de jour)	35 €
En cas de mobilisation d'agent municipal pour encadrer ou pour demande logistique (par heure de nuit)	80 €

Communication

Insertions publicitaires dans le magazine municipal, montant par insertion	HT	TTC	TVA
2e de couverture			
1 page 22x27,5 cm	2 029,14 €	2 434,97 €	20 %
1/2 page 22x13,5 cm	1 170,67 €	1 404,80€	20 %

3e de couverture			
1 page 22x27,5 cm	1 873,05 €	2 247,66 €	20 %
1/2 page 22x13,5 cm	1 092,62 €	1 311,14 €	20 %
1/4 de page 11x6,87 cm	624,35 €	749,22 €	20 %
4e de couverture			
1 page 22x27,5 cm	2 340,26 €	2 808,31 €	20 %
1/2 page 22x13,5 cm	1 248,70 €	1 498,44 €	20 %
Pages intérieures			
1 page 22x27,5 cm	1 716,97 €	2 060,36 €	20 %
1/2 page 22x13,5 cm	936,53 €	1 123,84 €	20 %
1/4 de page 11x6,87 cm	702,41 €	842,89 €	20 %
1/8 de page 11x3,4 cm	273,16 €	327,79 €	20 %

Insertions publicitaires pour le guide des associations, montant par insertion	HT	TTC	TVA
2e de couverture			
1 page 15x21 cm	1 378 €	1 653,60 €	20 %
1/2 page 15x10,05	689 €	826,80 €	20 %
3e de couverture			
1 page 15x21 cm	1 166 €	1 399,20 €	20 %
1/2 page 15x10,05	583 €	699,60 €	20 %
4e de couverture			
1 page 15x21 cm	1 590 €	1 908 €	20 %
1/2 page 15x10,05	954 €	1 144,80 €	20 %
Pages intérieures			
1 page 15x21 cm	1 080 €	1 296 €	20 %
1/2 page 15x10,05	477 €	572,40 €	20 %

Le Conseil ADOPTE, à la majorité cette délibération par :
27 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE :Manuela MELO, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site
internet de la ville le :
02/07/2024

Signé électroniquement par :
Jacqueline HUCHIN
Le 1 juillet 2024